

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Communautaire du mardi 12 mai 2026

Convocation  
Date : 06/05/2026  
Affichée et mise en ligne  
Le : 06/05/2026

#### CRÉATION DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - DÉSIGNATION DES MEMBRES

\*\*\*\*\*

Délibération n°  
89-CC120526

**Nombre de Membres :**

- En exercice : 44
- Présents : 37
- Pouvoirs : 7
- Votants : 44
- Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 6 mai 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain**  
**Secrétaire de séance : Monsieur ACCIAI Maxime**

**Siégeaient au Conseil Communautaire :**

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LAOUAMER Wassila
Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina	Monsieur LAPIE Dominique
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame LOZANO Stéphanie
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur BERTINATTI Joël	Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur DUMOULIN François	Madame SAGNIER Véronique
Madame ESTARDIER Maya	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur TACCONNE André
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TAQUET Florence
Monsieur GUGLIERI Mathieu	Madame TONDELLIER Viviane
Madame HECQUET Sonia	Madame TRACA Carole
Madame HERBET Cécile	
Madame HINQUE Sarah	
Madame JAUNET Christel	

Liste des délibérations  
Affichée et mise en ligne le : 13/05/2026

\*\*\*\*\*

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

03 JUIN 2026

**Ont donné pouvoir :**

Madame ALVES Eugénie à Madame CARDOËN Catherine  
Madame CARVENNEC Anne à Monsieur BERTINATTI Joël  
Monsieur FRACHON Hugues à Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang  
Monsieur LAINÉ Patrice à Madame LAOUAMER Wassila  
Monsieur LHOYER Denis à Madame MATHIAULT Pascale  
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDION Philippe  
Monsieur MEDIONI Régis à Madame TAQUET Florence

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur DELAMARE Jacques représenté par Madame SAGNIER Véronique

**Étaient absents**

Néant

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 37 présents et 7 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

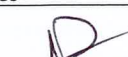
**Monsieur le Président propose** de créer, en lien avec les compétences de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, la Commission thématique Intercommunale « Développement économique et Attractivité du territoire » chargée d'étudier notamment les questions liées au/à :

- Développement économique ;
- L'attractivité du territoire ;
- Tourisme ;
- L'aménagement du territoire ;
- SCoT (Schéma de cohérence territoriale) ;
- ZAN (Zéro artificialisation nette) ;
- L'habitat,
- Tout autre sujet en relation avec le développement économique et l'attractivité du territoire.

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) par renvoi de l'article L.5211-1 du même code, le Conseil Communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles sont convoquées par le Président qui en est le Président de droit. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Conformément à l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'intercommunalité peut prévoir la participation de conseillers municipaux de ses communes membres selon les modalités qu'elle détermine. De même, en cas d'empêchement, le membre d'une commission thématique intercommunale peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire.

Paraphes	
MA	

Pour permettre à cette Commission de travailler, il semble opportun de proposer au Conseil Communautaire de limiter le nombre de membres de la Commission à 20 personnes maximum sans compter le Président et les vice-présidents et de la composer comme suit :

- Le ou la Vice-Président(e), en tant que membre de droit, dès lors que leur délégation porte sur l'une des thématiques de la commission (les autres vice-présidents ne sont pas membres de droit) ;
- 2 représentants par commune (hors Senlis et Fleurines), dont au moins un Conseiller Communautaire dans l'un des deux cas :
  - o 1 titulaire
  - o 1 suppléant.
- 8 représentants pour Senlis :
  - o 4 titulaires
  - o 4 suppléants
- 4 représentants pour Fleurines :
  - o 2 titulaires
  - o 2 suppléants

Monsieur le Président indique qu'il est possible, à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après avoir entendu l'exposé,**

### **LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la création de la Commission thématique Intercommunale « Développement économique et Attractivité du territoire » afin de faciliter et les prises de décision des Instances Communautaires, de permettre une étude approfondie des dossiers et de favoriser la participation des élus aux travaux thématiques ;

**Considérant** qu'il convient d'en désigner les membres ;

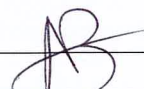
**Considérant** que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

**Considérant** que les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de recourir au scrutin ordinaire à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

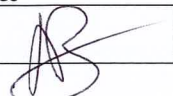
Paraphes	
MA	AB

**Considérant** les résultats du scrutin :

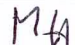

- Aumont-en-Halatte :
  - Titulaire : Catherine DUCROCQ :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléants : Didier GROSPIRON :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Barbery :
  - Titulaire : Dimitri ROLAND :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléants : Françoise SOBCZYK :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Borest :
  - Titulaire : Bruno SICARD :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléants : néant
- Brasseuse :
  - Titulaire : Maxime ACCIAI :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléants : néant
- Chamant :
  - Titulaire : Wassila LAOUAMER :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	

- Suppléants : Laurent PAVIET :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Courteuil :
  - Titulaire : Alain BEREKBAUM :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Charles GARNIER :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Fleurines
  - Titulaire : Arnaud LAFERTÉ :  
Pour : 14  
Abstentions : 28  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 2
  - Titulaire : Valérie GENTY :  
Pour : 11  
Abstentions : 33  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Titulaire : Guillaume MARÉCHAL :  
Pour : 2  
Abstentions : 39  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 3
  - Suppléant : Laurent HERPSONT :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Alexandre LAPALME :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	

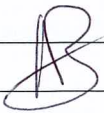
- Fontaine Chaalis
  - Titulaire : Alexis PATRIA :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Anne DEZARD :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Mont L'Evêque
  - Titulaire : Franck GILLOT :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Véronique TIERNY :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Montépilloy :
  - Titulaire : Véronique LEZIER :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : André-Marie PONNOU-DELAFFON :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Montlognon :
  - Titulaire : Bertrand PAIGNEAU :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Dalila CARDOSO :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
	

- Pontarmé :
  - Titulaire : Jean-Baptiste AUCHERE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Gilles GRANZIERA :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Raray :
  - Titulaire : Emmanuel DE LA BÉDOYÈRE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Patrick GHERAERT :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Rully :
  - Titulaire : Viviane TONDELLIER :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Virginie POUEYTO :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Senlis :
  - Titulaire : Malvina AMMOUN-BOURDELAS :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : André TACCONE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	B

- Titulaire : Françoise BALOSSIER :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Suppléant : Marie-Laure HEYRAUD :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Titulaire : Catherine CARDOËN :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Suppléant : Maximilien MÉNAND-CHAMBON :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Titulaire : Bertrand DUBREUCQ-PÉRUS :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Suppléant : Sébastien MOTTE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Thiers-sur-Thève :
  - Titulaire : Carole TRACA :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Mathieu GUGLIERI :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	

- Villers-Saint-Frambourg-Ognon :
  - o Titulaire : Jacques DELAMARE :
    - Pour : 44
    - Abstentions : 0
    - Contre : 0
    - Ne prend pas part au vote : 0
  - o Suppléant : Véronique SAGNIER :
    - Pour : 44
    - Abstentions : 0
    - Contre : 0
    - Ne prend pas part au vote : 0

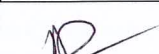
### DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la création de la commission thématique intercommunale « Développement économique et Attractivité du territoire » ;

**ARTICLE 2 : DE DÉSIGNER** en tant que membre de la commission « Développement économique et Attractivité du territoire » :

- Le/Les vice-président(s) en tant que membre de droit, dès lors que leur délégation porte sur l'une des thématiques de la commission ;
- Les élus représentants par commune suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Aumont-en-Halatte	Catherine DUCROCQ	Didier GROSPIRON
Barbery	Dimitri ROLAND	Françoise SOBCZYK
Borest	Bruno SICARD	Néant
Brasseuse	Maxime ACCIAI	Néant
Chamant	Wassila LAOUAMER	Laurent PAVIET
Courteuil	Alain BEREKBAUM	Charles GARNIER
Fleurines	Arnaud LAFERTÉ Valérie GENTY	Laurent HERPSONT Alexandre LAPALME
Fontaine Chaalis	Alexis PATRIA	Anne DEZARD
Mont L'Evêque	Franck GILLOT	Véronique TIERNY
Montépilloy	Véronique LEZIER	André-Marie PONNOU-DELAFFON

Paraphes	
MA	

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Montlognon	Bertrand PAIGNEAU	Dalila CARDOSO
Pontarmé	Jean-Baptiste AUCHERE	Gilles GRANZIERA
Raray	Emmanuel DE LA BÉDOYÈRE	Patrick GHERAERT
Rully	Viviane TONDELLIER	Virginie POUHEYTO
Senlis	Malvina AMMOUN-BOURDELAS	André TACCONE
	Françoise BALOSSIER	Marie-Laure HEYRAUD
	Catherine CARDOËN	Maximilien MÉNAND-CHAMBON
	Bertrand DUBREUCQ-PÉRUS	Sébastien MOTTE
Thiers-sur-Thève	Carole TRACA	Mathieu GUGLIERI
Villers-Saint-Frambourg-Ognon	Jacques DELAMARE	Véronique SAGNIER

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :* 03 JUIN 2026

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :* 03 JUIN 2026

*Fait à Senlis, le* 03 JUIN 2026

**Alain BATTAGLIA**

Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise



**Maxime ACCIAI**

Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)*